

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 3^e jour de novembre 2014, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
Mme Stéphanie Deblois.**

Absents : M. Richard Pouliot, M. Jocelyn Pouliot;

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

ADOPTÉE,

- | | | |
|------|--|--|
| 1.- | Prière; | Réunion du 3e jour de novembre 2014 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation des procès-verbaux du 6 et 27 octobre 2014; | |
| 5.- | Suivi aux procès-verbaux; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.11-14; | |
| 7.- | Résolution, adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal; | |
| 8.- | Résolution, dérogation mineure succession M. Gérard Baillargeon; | |
| 9.- | Résolution, demande à la CPTAQ, prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout de la route 204 Est; | |
| 10.- | Résolution, publicité Radio-Bellechasse; | |
| 11.- | Résolution, fermeture des chemins d'hiver; | |
| 12.- | Résolution, fermeture du dépôt de matériaux secs; | |
| 13.- | Résolution, renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités; | |
| 14.- | Résolution, commandite feuillet paroissial; | |
| 15.- | Résolution, renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec; | |
| 16.- | Résolution, renouvellement des mandats au sein du conseil d'administration de l'OMH; | |
| 17.- | Résolution, tenue de l'activité Plaisirs d'hiver; | |
| 18.- | Résolution, Transport autonomie Beauce-Etchemins; | |

- 19.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
A-Membres des comités;
B-Voirie;
C-Incendie;
D-Aqueduc et égout;
E-Loisirs et urbanisme;
F-Signalisation
G-Administration;
H-Maire.
- 20.- Correspondance;
- 21.- Varia: A)
B)
C)
D)
E)
- 22.- Question(s) de l'assistance;
- 23.- Levée de l'assemblée;

Résolution no. 213-11-14

4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 27 OCTOBRE 2014

Procès-verbal du 6 octobre 2014 :

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 6 octobre 2014 soit adopté, et signé tel que modifié.

Modification : huit (8) blocs de ciment usagés

ADOPTÉE,

Résolution no. 214-11-14

Procès-verbal du 27 octobre 2014 :

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 27 octobre 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 215-11-14

5.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Bacs à recyclage

La directrice mentionne que le bac en métal pour le recyclage des appareils informatiques arrivera cette semaine, et sera installé à la déchetterie municipale.

Appel d'offres ameublement bibliothèque

La directrice mentionne que les soumissions seront déposées le 21 novembre prochain.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 11-14

ATTENDU : la liste des comptes numéro 11-14 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3 novembre 2014* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 212,792.99\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-14 tels que présentés. Le total des comptes pour **novembre 2014 s'élève à : 212,792.99\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-14.

	LISTE DE COMPTES PAYÉS EN OCTOBRE	NO. CHÈQUE
1-	91,98 \$	C1400548
2-	100,00 \$	C1400549
3-	30,00 \$	C1400550
4-	446,16 \$	C1400551
5-	172,46 \$	C1400552
6-	488,65 \$	C1400553
	1 329,25 \$	Sous-total
	LISTE DES COMPTES À ACCEPTER NOVEMBRE	NO. CHÈQUE
7-	19,35 \$	C1400554
8-	3 182,56 \$	C1400555
9-	68,97 \$	C1400556
10-	14,99 \$	C1400557
11-	10 848,63 \$	C1400558
12-	63,48 \$	C1400559
13-	422,82 \$	C1400560
14-	2 520,34 \$	C1400561
15-	93,97 \$	C1400562
16-	269,37 \$	C1400563
17-	1 264,73 \$	C1400564
18-	2 520,34 \$	C1400565
19-	1 250,70 \$	C1400566
20-	34,49 \$	C1400567
21-	152 541,79 \$	C1400568
22-	59,88 \$	C1400569
23-	74,71 \$	C1400570

24-	25,80 \$	C1400571
25-	288,16 \$	C1400572
26-	203,44 \$	C1400573
27-	80,47 \$	C1400574
28-	475,00 \$	C1400575
29-	75,00 \$	C1400576
30-	322,33 \$	C1400577
31-	159,32 \$	C1400578
32-	82,56 \$	C1400579
33-	444,79 \$	C1400580
34-	2 711,07 \$	C1400581
35-	197,12 \$	C1400582
36-	32,25 \$	C1400583
37-	7 262,74 \$	C1400584
38-	81,27 \$	C1400585
		Payé accès-D
39-	452,40 \$	L1400010
40-	28,44 \$	L1400011
41-	1 347,16 \$	L1400012
42-	4 931,75 \$	L1400013
43-	2 132,77 \$	L1400014
44-	2 520,34 \$-	Ch. annulé
	194 064,62 \$	Sous-Total

GRAND TOTAL DES SALAIRES OCTOBRE 2014	14 661,38 \$
--	---------------------

	LISTE DES COMPTES À AJOUTER NOVEMBRE	No. Chèque
45-	1 400,15 \$	C1400586
46-	81,70 \$	C1400587
47-	290,88 \$	C1400588
48-	24,08 \$	
49-	152,77 \$	C1400590
50-	320,69 \$	L1400015
51-	467,47 \$	L1400016
	2 737,74 \$	Sous-total
	212 792,99 \$	GRAND TOTAL

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de NOVEMBRE 2014.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

Résolution no. 216-11-14

7.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES DÉPENSES D'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier municipal. Le montant dépensé jusqu'au 3 novembre 2014 s'élève à: 62,000\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE,

Résolution no. 217-11-14

8.0 RÉSOLUTION, DÉROGATION MINEURE SUCCESSION M. GÉRARD BAILLARGEON (MME MADELEINE ROCHEFORT)

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a reçu une demande de Madame Madeleine Rochefort, du 16, rue Audet, relativement à la non-conformité relevée par l'arpenteur au niveau de l'implantation du garage résidentiel, et une demande de dérogation pour rendre conforme la position du garage visé :

- Coin arrière droit implanté à .56 mètre ;
- Coin arrière gauche implanté à 0.72 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est considérée comme une dérogation mineure aux règlements d'urbanisme et que le Comité Consultatif d'urbanisme suite à sa réunion tenue le 24 octobre dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal adopte la dérogation mineure pour le garage résidentiel de Madame Madeleine Rochefort du 16, rue Audet, d'autoriser l'empiètement du garage résidentiel :

- Empiètement de 0.44 mètre du coin arrière droit du garage à la ligne de propriété ;
- Empiètement de 0.28 mètre du coin arrière gauche du garage à la ligne de propriété.

ADOPTÉE,

Résolution no. 218-11-14

9.0 RÉSOLUTION, DEMANDE À LA CPTAQ, PROLONGATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL DE LA ROUTE 204 EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de M. Serge Boutin, Mme Lucie Latulippe, Mme Jeanne Pouliot, M. Bruno Bussières et M. Henri-Louis Baillargeon de Saint-Camille pour la prolongation du réseau municipal d'aqueduc et d'égout, dans la partie Est de la route 204;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires de maisons ont des problèmes au niveau la salubrité de leur eau potable (puits artésiens), et qu'ils ne peuvent consommer cette eau.

CONSIDÉRANT QUE cette demande touche des terrains zonés agricoles et que la Municipalité de Saint-Camille doit adresser une demande à la CPTAQ pour l'utilisation pour une fin autre que l'agriculture du terrain appartenant à M. Henri-Louis Baillargeon, lot 47-P, rang SO, canton Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis. La superficie visée est de 1003.35 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QU'UNE telle demande ne nuit en rien à l'agriculture de notre municipalité, et qu'elle est conforme aux règlements d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a signé une entente avec le propriétaire M. Henri-Louis Baillargeon du lot 47-P, rang SO, pour une servitude de passage perpétuelle quant à l'installation de tuyaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé sera remis dans son état original;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille formule une demande la Commission de Protection du Territoire Agricole quant à l'utilisation pour une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 1003.35 mètres carrés de terrain sur le lot numéro 47-P, rang SO, canton Bellechasse, à St-Camille appartenant à M. Henri-Louis Baillargeon pour prolonger les services d'aqueduc et d'égout pour trois (3) propriétés situées à l'extérieur du « Périmètre urbain ».

ADOPTÉE,

Résolution no. 219-11-14

10.0 RÉSOLUTION, PUBLICITÉ RADIO-BELLECHASSE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins.

QUE l'on achète le plan A: 30 messages de 15 secondes, spécial vœux des Fêtes au coût de 350.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

Résolution no. 220-11-14

11.0 RÉSOLUTION, DATE DE FERMETURE DES CHEMINS D'HIVER

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal ordonne par la présente résolution, que les chemins suivants soient fermés à la circulation automobile pendant l'hiver 2014-2015, à compter du 1er décembre 2014 :

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;
- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 379 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;

ADOPTÉE,

Résolution no. 221-11-14

12.0 RÉSOLUTION, FERMETURE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse cessera ses activités de collecte des gros déchets à mi-novembre;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à la fermeture du dépôt de matériaux secs à compter du 15 novembre 2014.

ADOPTÉE,

Résolution no. 222-11-14

13.0 RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA FQM

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec. Sa contribution pour 2015 s'élève à : 868.60\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

Résolution no. 223-11-14

14.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE LA PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa commandite au feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, pour l'année 2015, le montant de la contribution s'élève à 80.00\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 224-11-14

15.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la Coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les avantages financiers consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2015, son contrat d'assurances avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec », le coût pour 2015 est de 25,963.00\$ (taxes incluses)

ADOPTÉE,

Résolution no. 225-11-14

16.0 RÉSOLUTION, NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH.

Nomination Mme Thérèse Blanchet :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme Madame Thérèse Blanchet, à titre de représentante municipale, au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Camille, c'est un mandat de deux ans.

ADOPTÉE,

Résolution no. 226-11-14

Nomination Mme Johanne Faucher:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme Madame Johanne Faucher, à titre de représentante municipale, au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Camille, c'est un mandat de deux ans.

ADOPTÉE,

Résolution no. 227-11-14

17.0 RÉSOLUTION – PLAISIRS D'HIVER DE KINO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe depuis plusieurs années à l'activité Plaisirs d'hiver de Kino-Québec, afin d'encourager les jeunes et les familles à pratiquer des activités physiques et sportives;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille s'inscrive à l'activité Plaisirs d'hiver de Kino-Québec, qui se tiendra entre 17 janvier et 8 mars 2015. L'inscription est gratuite.

ADOPTÉE,

Résolution no. 228-11-14

18.0 RÉSOLUTION, TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2015;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1514.34\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'utilisateur (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins».

ADOPTÉE,

Résolution no. 229-11-14

19.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Coopérative Les Habitations Saint-Camille

Mme Thérèse Blanchet, dépose le rapport annuel de la coopérative de solidarité « Les Habitations Saint-Camille » pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 présenté lors de l'assemblée annuelle le 28 octobre dernier. Les élus sont invités à le consulter.

Les loisirs :

Mme Stéphanie Deblois, responsable des loisirs mentionne qu'il n'y a pas de développement relativement au projet inter-municipal pour l'embauche d'une ressource en loisirs. Une réunion devrait se tenir en novembre à ce sujet.

Signalisation :

La directrice mentionne que les panneaux de signalisation 9-1-1 ont été installés dans le rang 2, route 204 Ouest, la route 281.

Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne que le tracteur Trackless a été réparé durant le mois d'octobre.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Le conseil des maires, réunion de travail du comité budget de la MRC, rencontre au Centre de Ski du Massif du Sud pour l'offre d'achat, réunion sur la ruralité, rencontre publique sur le pacte rural no. 3, réunion avec gestion Foraps, réunion de chantier, réunion avec l'UPAQ à la MRC, Réunion avec la Fondation Rues Principales, rencontre avec la délégation de la France, rencontre sur la foresterie, rencontre d'information réforme cadastrale, soirée femmes d'influence dans Bellechasse-Etchemins, une rencontre avec l'architecte et l'ingénieur, une réunion de travail et une réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

20.0 CORRESPONDANCE

Lettre du Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de Mme Sonia Boutin, directrice générale du Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins relativement à une demande d'appui-partenaire.

Les membres du conseil municipal d'un commun accord ne donneront pas suite à cette demande.

Lettre d'invitation rencontre habitation sociale des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à une rencontre des partenaires de l'habitation sociale des Etchemins, le jeudi 27 novembre 2014, à la salle paroissiale de Saint-Prospère de 18h30 à 20h30.

Les membres du conseil municipal d'un commun accord n'assisteront pas à cette rencontre.

Invitation au souper-bénéfice du Carrefour jeunesse-emploi
Les Etchemins

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à participer au souper-bénéfice annuel du Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins « Dégustation de bières et tapas » qui aura lieu le vendredi 14 novembre prochain, au Centre des arts et de la culture de Lac-Etchemin.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe au souper-bénéfice du Carrefour Jeunesse-emploi les Etchemins, qui aura lieu vendredi, le 14 novembre prochain, au Centre des arts et de la culture de Lac-Etchemin. Le coût pour un participant est de 45\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 230-11-14

Fondation école des Appalaches Sainte-Justine

Lecture est faite d'une invitation à assister à l'assemblée générale annuelle des membres de la Fondation de l'École des Appalaches, qui aura lieu le mercredi 15 octobre 2014, à compter de 18h, à la bibliothèque de l'école.

Les élus d'un commun accord ne participeront pas à cette assemblée.

21.- VARIA :

- A)
- B)
- C)
- D)

22.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

23.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h55.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu